

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-neuf janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Claire DELANDE, Maire.

Présents : Claire DELANDE, Françoise CASSAN, Michel PELE, Françoise TAKIS, Gisèle GUILMAIN, Michel GALIDIE, Christopher GRIFFITHS, Christian MACHEX, Alain BINET, Gérard VEYSSIERE, Michel LAPAUZE.

Représentés : Karine RABARDY ayant donné procuration à Françoise CASSAN, Henri MOLINIE ayant donné procuration à Michel LAPAUZE.

Absent : Philippe MAMBERT.

Michel GALIDIE été désigné secrétaire de séance.

I : Délibération portant occupation du domaine public pour la pose d'un miroir sur une rue,

Un administré des Esplagnes a sollicité l'autorisation d'installer un miroir en bordure de la voie communale pour améliorer la visibilité en sortie de ses véhicules. Le Conseil valide cette demande d'occupation temporaire du domaine public, l'emplacement sera déterminé par le Maire et l'acquisition d'un miroir homologué sera réalisée par le demandeur.

II : Indexation du loyer commercial au 1^{er} mars 2019,

Le Maire rappelle au Conseil les clauses du contrat de bail de location du local à usage de commerce dont le montant est indexé sur la base de l'indice des loyers commerciaux, une hausse de 2.04% doit être appliquée avec effet au 1^{er} mars 2019. La décision est approuvée à l'unanimité.

III : Conventions de facturation des temps d'activité périscolaires à passer avec la commune de Biars sur Cère,

Suite à un courrier émanant du Maire de Biars-sur-Cère, la commune est sollicitée pour signer une convention de participation financière concernant les frais de fonctionnement des temps d'activité périscolaires.

Bien que ces activités ne soient plus d'actualité, il convient de régulariser les exercices écoulés soit 75 euros par enfant pour le 1^{er} semestre 2017, 64 euros pour le second semestre et 60.10 euros pour un semestre concerné en 2018.

Il est rappelé au Conseil que ces participations s'ajoutent aux frais de fonctionnement des écoles, soit mille euros par enfant en classe de maternelle et 500 euros par enfant scolarisé en primaire.

Le Conseil autorise le Maire à signer ces conventions, les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2019.

IV : Extension du réseau de collecte : Assainissement de Laraufie et du Champ de Moé, demande de subvention auprès de l'Agence de bassin,

Le Maire informe le Conseil qu'après différents contacts et courriers auprès du Directeur de l'Agence de bassin Adour Garonne, il convient de saisir cette

instance afin de solliciter une aide financière pour la réalisation du réseau collectif d'assainissement du hameau de Laraufie et du lotissement du Champ de Moé.

Dans le cadre de son XIème programme d'intervention, l'Agence de l'eau serait susceptible d'intervenir à hauteur de 30% sur une base forfaitaire par branchement sous certaines conditions.

Le Conseil décide de saisir cette opportunité et s'engage à fournir les pièces demandées lors du dossier constitutif.

V : Adressage, approbation de la dénomination des voies et du principe de la numérotation.

Suite à plusieurs réunions en commissions municipales et information de la population dans les différents compte-rendu du Conseil municipal, le Conseil décide d'arrêter la dénomination des voies communales pour chaque point d'adressage. Les listes des noms retenus et des plans correspondants seront affichés et annexés à la présente délibération.

Rappelons que deux subventions nous sont accordées pour financer l'achat des plaques nominatives et des numéros, par le Sénateur et un fonds de concours octroyé par la communauté de communes Cauvaldor.

VI : Proposition de convention à passer avec la Fondation « 30 millions d'amis pour participer au financement des actes de stérilisation et d'identification des chats errants,

Le Maire fait part d'un échange de courrier avec la Fondation qui propose de co-financer une campagne de stérilisation et d'identification de ces animaux errants. Nous devons solliciter un vétérinaire qui accepte de pratiquer un tarif « cause animale » et la Fondation ne s'engagera sur un montant de 40 euros pour une ovariectomie et un tatouage et 30 euros pour une castration et un tatouage, le reste à charge étant pour la commune.

Vu le nombre de chats concerné, et l'incertitude de trouver un vétérinaire pratiquant ces tarifs, le Conseil rejette cette proposition qui représenterait un coût trop important pour la commune et en appelle à la responsabilité des personnes qui attirent ces animaux et n'en assument pas les conséquences.

VII : Questions diverses.

Le Maire informe le Conseil qu'elle a signé une convention avec l'Unité Educative de Milieu Ouvert de la Protection Judiciaire de la Jeunesse du Lot pour une mesure de réparation d'une journée sur la commune avec l'encadrement du personnel technique.

Une « boîte à livres » a été fabriquée et installée par Jean-Michel Sennac sous le kiosque à l'entrée du Bourg afin que chacun puisse déposer ou emprunter des ouvrages.

Le Conseil est informé de la déclaration de la société ANDROS d'un projet de deux forages pour de l'eau potable, situés sur notre commune entre la RD 940 et la Dordogne, sur des terres agricoles appartenant à la société.

Le Maire informe le Conseil des remerciements de Mme Edmonde Larue suite à la remise d'un livre et d'une composition florale à son attention lors de la cérémonie des vœux suite à la passation de la Présidence du CEP à Mme Denise Bargues.

L'association fait part de ses projets pour l'année à venir, restauration de la chaire de l'Eglise Saint-Martin, mise sous protection de la chapelle de la Bessonie en vue de la restauration du clocheton et des possibilités de subventions qui en découleraient.

Un rendez-vous doit être fixé prochainement avec Madame le Sous-Préfète concernant la crèche de Gagnac, certains membres du Conseil souhaitent être associés à cette entrevue.

Clôture de la séance à 20h30.

**Le Maire,
Claire DELANDE**